

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 05/12/2022

Le cinq décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire

Présents : COMMANDEUR Anny – RONGIERES Jean-Daniel – LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis – MOREL Bénédicte – ROLLANT Catherine - CARRON Jérémy - VASSEUR Frank - FELIX Romain - Gaëtan MOREL

Quorum atteint (6)

Madame le Maire fait savoir que la séance va être enregistrée

Mme le Maire demande à Catherine LAPOSTOLET d'être secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

Compte-rendu procès-verbal du 08/11/2022 :

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 8 novembre 2022.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? non

Mme le Maire a des observations, à savoir :

- modification du taux horaire d'intervention sur la crèche Brin de Malice. Il manque : **au 1er janvier 2022 et : Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cet avenant.**

- révision des loyers au 1er janvier 2023 : **erreur car le vote du conseil est de 8 pour et 1 abstention et non : à l'unanimité pour**

-SIEVO : il manque « **et donne la parole à Mme Bénédicte MOREL** »

– tarifs 2023 concessions cimetière : **erreur 145 €/m2 pour une concession de 50 ans et non pas de 45 ans**

- **dans les travaux des commissions aucun intervenant n'a été cité.**

- Crédits communautaires 2023 : erreur : *il n'est plus possible de basculer les reports du budget de fonctionnement sur le budget d'investissement et non l'inverse.*
- Cérémonies-Festivités : «la cérémonie du 11 novembre se déroulera à Bagnols. Rendez-vous à 10 h place de la mairie, tous les conseillers et les habitants de Moiré sont invités, » Rien n'a été noté.
- Urbanisme : *ce paragraphe sur l'intervention de certains conseillers a été enlevé : » plusieurs conseillers souhaitent préempter car ils souhaitent moins de maisons, (G. MOREL) trop de maisons les unes sur les autres, vue cachée à la descente d'Oingt (R. FELIX), vendre moins cher pour accueillir les jeunes de Moiré (G. MOREL). Mme le Maire, les adjoints et peut-être d'autres conseillers ne souhaitent pas préempter car : le budget de la commune ne permet pas cette acquisition et Mme le Maire ne souhaite pas endetter la commune à outrance.*
- Informations et questions diverses : *paragraphe non relaté : Lecture au conseil d'une lettre ouverte émanant de M. MION Édouard reçue le 12/10/2022. Aucune réaction des conseillers.*

Commentaires de Catherine Lapostolet

- commission déchets : 3 campagnes de collecte de déchets amiante ont eu lieu pour un coût **de 8 000 € par collecte** et non pas de 8 000 €.
- SIVU Jean Borel : une réflexion du gestionnaire (et non du propriétaire) des bâtiments a conduit à la décision du regroupement de l'EHPAD Jean Borel du Bois d'Oingt et de l'établissement Montaigu de Villefranche sur le site actuel à Val d'Oingt et non à Jarnioux.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Récupération frais de maintenance chaudières 2022
- Tarifs 2023 sponsors pour bulletin municipal
- Préemption propriété Mme MARDUEL 1 265 000 €
- Travaux des commissions,
- Questions et informations diverses.

MAINTENANCE CHAUDIERES LOCATAIRES : Récupération 2022

Mme COMMANDEUR étant concernée par le sujet, ne prend pas part au débat.

M. le 1^{er} adjoint, informe le conseil que la récupération des frais de maintenance de la chaudière s'élève à 109,78 € par locataire pour Mme DUCRUIX, Mme COMMANDEUR, M. DUMONT, et à 164,66 € pour M. LAVIEILLE.

Ces frais seront récupérés en décembre 2022.

→ *Avis du conseil : 8 pour et 1 abstention*

TARIFS SPONSORS 2023 POUR BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire propose une majoration de 10 % des tarifs à savoir :

Remarque de Catherine Lapostolet : les tarifs n'ont jamais évolué depuis leur mise en place

- 33 € pour 1/8 de page
- 55€ pour ¼ de page
- 88 € pour ½ page

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

PREEMPTION PROPRIETE MME MARDUEL 1 265 000 €

Mme le Maire rappelle au conseil le document d'intention d'aliéner reçu de Me BAGNERES concernant le droit de préemption sur la propriété du Bourg de Mme MARDUEL pour un montant de 1 265 000 € suite à la proposition d'achat faite par TC PROMOTION ET JE DEVELOPPEMENT. Ce document circule autour de la table. Romain FELIX, après demande accordée, en fait des photos. Mme le Maire lui précise que ces documents ne doivent pas être diffusés hors du conseil.

- Frank Vasseur : combien de m2 en zone agricole ? Réponse de Jean-Daniel Rongieres : environ 5000 m2 sans la bande des 10 m correspondant aux futurs jardins d'agrément.
- Bénédicte Morel : Y-a-il des possibilités d'extension du cimetière ? Réponse de Mme le Maire, actuellement des places sont disponibles aussi bien en caveaux normaux qu'en columbarium.
- Mme Le Maire demande aux conseillers si leur projet a avancé ? Elle rappelle qu'Éric Caillaux avait présenté son projet lors du conseil municipal de novembre 2021.
- Réponse de B Morel : nous avons beaucoup d'interrogations et le délai est court pour sortir un projet communal en moins de 3 semaines. On entend bien que l'aspect financier est délicat mais pas irréalisable. R. Félix rajoute que les banques nous suivront car le budget de la commune n'est pas la donnée clé.

- B Morel : pas au courant que la commune avait un droit de préemption. Mme le Maire dit qu'elle n'en avait pas connaissance jusqu'à ce que le notaire nous envoie la DIA.
- R Félix dit qu'on n'a pas le choix du projet. Réponse de Mme le Maire : on n'a pas à s'exprimer sur ce projet privé, les élus doivent seulement savoir s'ils souhaitent exercer ou pas leur droit de préemption sur la propriété de Mme Marduel et si oui présenter un projet.
- G Morel aurait souhaité voir les éléments du permis d'aménager. Après consultation des services préfectoraux, Mme Le Maire précise à nouveau que le PA étant en cours d'instruction n'est visible que par Le Maire, l'adjoint à l'urbanisme et les services instructeurs.
- JD Rongières, A. Commandeur et C. Lapostolet, précisent qu'ils voteront contre la préemption car d'une part le niveau d'endettement par habitant serait exorbitant et d'autre part que la commune ne pourrait supporter une telle charge.
- Mme le Maire rappelle qu'avant le 27/12/2022, il faut que le notaire, le préfet et les aménageurs aient reçu la réponse au droit de préemption. Pour cela il faut la transmettre avant le 22 décembre 2022.
- Qui souhaite voter ce soir ? le Maire et les adjoints seulement
- Réponse des autres élus : 4 non, 2 (peu importe) et 1 qui n'a pas envie de voter
- B Morel : Est-il possible d'allouer un budget pour une étude de projet ? Réponse : pour cela il faut prendre une délibération (décision modificative) avant le 15/12 mais il faut en 1er présenter un devis.
- Une réunion de conseil est donc programmée le 13/12/2022 à 19 h pour se prononcer sur la DM et une autre réunion de conseil aura lieu le 21/12/2022 à 19 h pour se prononcer sur la préemption.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Voirie

Route des écureuils : la réfection de la chaussée est terminée

Action sociale

Les élus se sont répartis la distribution des colis de Noël aux aînés qui ont répondu au courrier qui leur a été adressé.

Bâtiments

Les travaux de réfection de la salle du préau vont démarrer la semaine du 12/12/2022

Cérémonies-Festivités

- **Illuminations du 8 décembre** : le comité des fêtes et la commune invitent la population à cette manifestation à la salle du préau à partir de 17 h 30 pour la mise en place des bougies et à 18 h 30 pour un moment convivial.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture au conseil d'un courrier émanant du Syndicat agricole de Moiré suite à la réunion avec la SAFER du 29/11/2022. Nous restons dans l'attente du compte rendu de cette réunion par Mme Saillot (Safer)
- Lecture au conseil d'un courrier du collectif moiréen pour l'apaisement foncier dont le siège se trouve chez Monsieur Martinon Jean-Luc à Moiré. Ce courrier a été mis en copie à M. Le Préfet, au défenseur des droits, au juge des tutelles et à l'organisme de gestion des tutelles. Qu'en pensent les conseillers ? B Morel : il y a beaucoup de points qui ne nous concernent pas. B Morel, R. Félix et C. Rollant pensent qu'il faudrait répondre même s'il y a beaucoup de bêtises. Anny Commandeur pense que ce sont des « âneries » et Jean-Daniel Rongières dit tout simplement que c'est un « torchon ». Romain Félix : « Je suis mal à l'aise par rapport à ce projet mais je ne suis pas contre ».

Pour l'instant Mme le Maire ne souhaite pas répondre.

Séance levée à 21 h 50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 13 décembre 2022 à 19 h

et Mercredi 21 décembre 2022 à 19 h


Maire

La Secrétaire de séance

J. Rollant